



Äntwert vum Premierminister op d'parlamentaresch Fro N°3648 vum 12. Februar 2026 vun der honorabeler Deputéiert Taina Bofferding.

1. Ass de Premierminister dës Kéier bereet, op de Bréif vun de Gewerkschaften ze äntweren?

De Premierminister huet op d'Bréifer vum 10. November 2025, vum 20. Januar 2026 a vum 9. Februar 2026 vun de Gewerkschaften geäntwert. Annexéiert fënnt déi honorabel Deputéiert dës Äntwerten.

2. Wéi bewäert de Premierminister d'Inhalter an d'Virwërf, déi an dëse Bréiwer formuléiert goufen?

Wat d'Inhalter vun de genannte Dossieren ugeet, féiert d'Regierung hir Aarbechten weider an enker Consultatioun mat de Sozialpartner. Aus Siicht vun der Regierung wier et ubruecht, dës Diskussiounen nees am tripartite Format opzehuelen, well mir dat gemeinsam Zil deelen, gerecht Aarbechtskonditiounen ze garantéieren an dobäi gläichzäiteg d'Beschäftegung an d'Schafung vun neien Aarbechtsplazen ze sécheren.

An dem Kontext huet de Premierminister de Gewerkschaften eng Aarbechtssëtzung proposéiert, fir hir Positiounen am Beräich Aarbecht a Beschäftegung, kënschtlecher Intelligenz a Gesondheet nach emol ze diskutéieren.

Lëtzebuerg, den 13. Februar 2026.

De Premierminister,

(s.) Luc FRIEDEN



Union des syndicats OGBL-LCGB

Mme Nora BACK
Présidente

M. Patrick DURY
Président

Luxembourg, le 24 novembre 2025

Objet : Mise en œuvre de l'accord de coalition en matière de santé – votre courrier du 10 novembre 2025.

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour les préoccupations que vous nous avez communiquées concernant l'agencement futur de notre système de santé et de sécurité sociale.

Comme vous l'avez très justement relevé, le Gouvernement poursuit sa stratégie visant à moderniser notre système de santé afin de renforcer son caractère innovant, efficace et accessible, y compris dans le milieu rural, reposant sur un financement durable et transparent. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre d'une réforme conséquente destinée à étendre l'offre médicale en milieu ambulatoire.

Les modifications envisagées permettront à terme de réduire les délais d'attente des patients, tout en maintenant les hôpitaux comme pilier important de notre système de santé.

La stratégie poursuit le calendrier relaté par la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale au cours des dernières semaines et confirmé dans une communication du Gouvernement datant du 24 octobre 2025. Elle a été initiée par l'introduction, dans la procédure législative, d'un train d'amendements gouvernementaux au projet de loi n°8575. Par ces amendements le Gouvernement propose l'extension de l'offre médicale dans des sites supplémentaires à certaines interventions chirurgicales de moindre complexité, notamment en dermatologie et en ophtalmologie.

Dans une prochaine étape, les activités relevant des sites supplémentaires, sauront également être proposées par des médecins dans les mêmes conditions que celles applicables pour les sites supplémentaires mis en place par les hôpitaux, y compris les conditions de travail pour les professionnels de santé qui y exercent leur métier.

Les expériences tirées dans le cadre de ces sites supplémentaires, et spécifiquement en ce qui concerne les activités médicales qui y seront déployées, permettront d' étoffer les travaux de rédaction d'un projet de loi destiné à encadrer une ouverture plus globale des activités ambulatoires du secteur hospitalier vers le secteur libéral, à des conditions similaires. L'objectif est de rendre notre système de soins encore plus performant en le transformant et en l'adaptant aux réalités constatées, en se fondant sur l'innovation, la qualité médicale, la sécurité des patients et la responsabilité des acteurs.

Selon l'accord de coalition, la médecine conventionnée sera maintenue et n'est nullement remise en question par le Gouvernement. Pour le Gouvernement, le système de santé doit rester un bien commun et accessible à tous.

Les initiatives engagées par Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale sont guidées par l'accord de coalition et portées par l'ensemble du Gouvernement. La ministre de ressort se tient à votre disposition pour toute information supplémentaire.



Luc FRIEDEN
Premier ministre



Xavier BETTEL
Vice-Premier ministre



Martine DEPREZ
Ministre de la Santé et de la
Sécurité sociale



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Madame Nora BACK
Présidente de l'OGBL

Monsieur Patrick DURY
Président national du LCGB

Monsieur Romain WOLFF
Président de la CGFP

Luxembourg, le 2 février 2026

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

J'accuse réception de votre courrier du 20 janvier 2026 relatif au dossier CNS-AMMD, par lequel vous témoignez de l'engagement constant de vos organisations syndicales en faveur d'un système de santé solidaire, équitable et financièrement soutenable.

Je tiens à réitérer les positions du Gouvernement en matière de santé, qui vous ont été transmises dans notre courrier commun du 24 novembre 2025. Ainsi, nous poursuivons notre stratégie visant à moderniser le système de santé afin de renforcer son accessibilité, son caractère innovant, et son efficacité, reposant sur un financement durable et transparent.

Le Gouvernement demeure pleinement attaché au modèle tripartite de la gestion de l'assurance-maladie-maternité, au respect du cadre légal en vigueur, ainsi qu'au rôle central de la Caisse nationale de santé. Je tiens à rappeler la position du Gouvernement selon laquelle la médecine conventionnée n'est nullement, et n'a à aucun moment été, remise en question.

Dans ce contexte, et compte tenu des compétences en la matière, Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale suit ce dossier avec la plus grande attention et reste l'interlocuteur privilégié pour l'examen approfondi des questions soulevées avec les acteurs concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Premier ministre,

Luc FRIEDEN

Copie à :

- Monsieur le Vice-Premier ministre
- Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Madame Nora BACK
Présidente

Monsieur Patrick DURY
Président

Union des syndicats OGBL - LCGB

Luxembourg, le 12 février 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'accuse réception de vos courriers du 9 février 2026 relatif aux dossiers nationaux et européens en matière de travail et d'emploi et du 10 novembre 2025 relatif aux dossiers relevant de la santé.

Je tiens d'emblée à rappeler l'attachement du Gouvernement au dialogue social et au modèle tripartite qui constituent des piliers essentiels de la cohésion sociale et de la stabilité économique de notre pays. Les échanges parfois exigeants que nous connaissons traduisent l'importance des enjeux, mais ne remettent nullement en cause notre volonté de concertation constructive avec les partenaires sociaux.

S'agissant de la mise en œuvre des dossiers mentionnés, le Gouvernement poursuit ses travaux, en concertation étroite avec les partenaires sociaux. En effet, il serait préférable – aux yeux du Gouvernement – de reprendre ces discussions en format trilatéral, puisque nous partageons l'objectif d'assurer des conditions de travail équitables, tout en préservant la création de l'emploi.

Par ailleurs, je serais ravi de vous consulter sur les opportunités et défis relatifs au travail, à l'emploi et à l'économie dans le cadre des avancées en matière de l'intelligence artificielle.

Dans cette perspective, je vous propose une réunion de travail afin d'aborder vos attentes concernant les dossiers en matière de travail et d'emploi, d'intelligence artificielle et de santé. Mon secrétariat prendra contact avec vos services afin d'en fixer les modalités pratiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Premier ministre,

Luc FRIEDEN

Copie à :

- Monsieur le Vice-Premier ministre
- Monsieur le ministre du Travail
- Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale